

Les grandes étapes de l'intégration de la sécurité sociale dans le champ législatif

Création du régime général de sécurité sociale

1945

Création de la commission des comptes de la sécurité sociale, où siègent des parlementaires

1979



1945 - 1990

Absence de vision globale sur les finances de la sécurité sociale

Principe de l'autonomie des régimes de sécurité sociale

L'article 34 de la Constitution de 1958 limite le domaine de la loi à la définition des principes fondamentaux en matière de sécurité sociale

1996



Plan Juppé

Création des PLFSS « Les lois de financement de la sécurité sociale déterminent les conditions générales de son équilibre financier et, compte tenu de leurs prévisions de recettes, fixent ses objectifs de dépenses » et de la CADES par ordonnance

1993

Crise

Déficits accrus



Années 1990

Fiscalisation des ressources de la sécurité sociale avec la création de la CSG

Engagements de maîtrise des dépenses publiques dans le cadre de la construction européenne et du Traité de Maastricht



2005

Réforme de la LOLFSS

Renforcement du caractère financier du texte, avec un vote des recettes, dépenses et soldes de chaque branche et d'un approfondissement de la construction de l'ONDAM



2021

Une nouvelle étape ?

Une préoccupation double du Sénat :

- renforcer la normativité des équilibres financiers votés lors du PLFSS
- affirmer les capacités parlementaires de suivi et d'analyse des dépenses en cours d'exécution

